



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

DEMANDES FINANCIÈRES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE

**Mémoire présenté à Mme Francine Charbonneau,
Ministre de la Famille**

dans le cadre du budget 2016-2017

par la

Fédération québécoise des organismes communautaires Famille

Janvier 2016

SOMMAIRE

La *Fédération des Unions de familles* (FUF) a été créée en 1961 et porte le nom de *Fédération québécoise des organismes communautaires Famille* (FQOCF) depuis 2002. Elle représente plus de 200 organismes communautaires Famille (OCF) actifs dans l'ensemble des régions de la province et dont la mission première est d'apporter aux familles un soutien et un accompagnement à leur rôle parental. Elle constitue un lieu de mobilisations collectives porteur des fondements de l'action communautaire autonome Famille.

Au fil des années, plusieurs générations d'organismes ont vu le jour, dont les Unions de familles au cours des années '50 et '60, puis les Maisons des familles au début des années '90. En 1998, ces organismes de base ont opté pour le nom *Organismes communautaires Famille* afin de favoriser une pensée collective plus unitaire.

Les OCF locaux sont implantés dans toutes les régions du Québec et rejoignent annuellement plus de 100 000 familles. Ils représentent des milieux de vie, d'entraide, de soutien, de valorisation, d'implication et de développement pour l'ensemble des membres de ces familles.¹ Depuis 65 ans, la Fédération contribue à assurer la place de la famille dans la société québécoise et se porte à la défense des organismes communautaires Famille qui soutiennent les enfants et les parents au quotidien.

Il importe de souligner que la Fédération revendique depuis 2004, année du transfert des organismes communautaires Famille au ministère de la Famille, un financement adéquat à la mission pour ses membres et pour l'ensemble des OCF reconnus et financés par le ministère de la Famille.

De plus, de nouveaux organismes, déjà actifs sur le terrain, demandent à être reconnus pour pouvoir légitimer leurs actions auprès de différents bailleurs de fonds autres que le MFA. La Fédération a, jusqu'à présent, soutenu ces demandes de reconnaissance.

**Ce réseau mérite qu'il soit mieux reconnu
et surtout financé à la hauteur des impacts sociaux qu'il génère !**

¹ RIVARD, A. (2015) «Quelques figures de proue du mouvement communautaire famille». Dans *Les Cahiers du CEIDEF* (vol 2) Trois-Rivières, Qc : CEIDEF/UQTR

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Les OCF subissent depuis plusieurs années, les contrecoups des nombreuses restrictions budgétaires dont le ministère de la Famille et d'autres ministères ont fait l'objet. Cela a été d'autant plus vrai au cours des années 2014 et 2015 où les mesures d'austérité ont touché l'ensemble de la société québécoise limitant la capacité des OCF à maintenir leurs activités d'autofinancement au même niveau que les années antérieures.

De leur côté, les familles, elles aussi, ont été touchées de plein fouet par l'augmentation des tarifs des services publics tel que l'électricité et les CPE ainsi que la tarification de plus en plus importante des soins de santé, les coupures de services spécialisés pour les enfants en difficulté dans les écoles, etc. De plus, la hausse importante du panier d'épicerie ajoute au fardeau financier incontournable des familles.

L'inquiétude que ces mesures font peser sur la vie des familles se répercute de bien des façons dans leur quotidien. Ainsi, les OCF sont de plus en plus sollicités pour apporter du soutien aux familles à la recherche de solutions et pour apaiser l'angoisse liée à la réorganisation familiale qui en résulte².

Dans un tel contexte social, les organismes communautaires Famille sont appelés à jouer un rôle important au niveau du soutien au rôle parental et du développement des jeunes enfants mais également comme acteur de transformation et de développement social. Leur apport aux concertations locales avec les partenaires du milieu est incontournable car ils sont les acteurs terrain pouvant le mieux dépeindre les difficultés des familles et avoir un regard sur les pistes de solutions adaptées aux réalités des familles de leurs territoires.

Par conséquent :

Les organismes communautaires Famille attendent de leur Ministère des actions rapides pour mettre un terme aux difficultés causées par un niveau de financement à la mission insuffisant, surtout dans le contexte actuel où sont plongées les familles.

La moyenne du financement de la mission des OCF se situe à 68 356\$ par année. En ajoutant à cela un contexte économique difficile, les **conséquences d'une telle situation sont maintenant devenues si importantes que nous touchons à la capacité des OCF** à être les acteurs de premier plan pour les familles québécoises.

² DEPELTEAU, Julie, « Enjeux liés au financement et à la gouvernance des organismes communautaires québécois », Revue de la littérature, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), mai 2013, p. 22. http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Communautaire-_E2_80_93-Revue-de-litt_C3_A9rature-Web2.pdf

- Il est de plus en plus difficile de stabiliser les opérations de base qui sont en soutien aux parents à cause d'un financement aléatoire d'une année à l'autre en raison de la part devenue trop importante de l'autofinancement nécessaire au maintien des opérations.
 - Difficile, voire impossible de maintenir les opérations sur douze mois par année;
 - Difficile de trouver à se loger pour offrir des espaces de qualité aux parents et aux enfants qui fréquentent les OCF;
 - Difficile de poursuivre les implications auprès des partenaires locaux et régionaux.

L'équité avec les autres secteurs de l'ACA

En comparant les besoins financiers des OCF à ceux des autres secteurs équivalents de l'ACA, nous constatons **que la situation des OCF est toujours pitoyable** de ce point de vue. Il est difficile de comprendre qu'un secteur d'activité aussi central dans la vie des familles, secteur qui est sollicité de toutes parts pour ses nombreuses collaborations au réseau de la Santé et des Services sociaux, en éducation ainsi que pour la lutte à la pauvreté, trouve si peu d'appui financier pour le soutenir.

Données 2006-2007 comparables avec d'autres secteurs d'ACA équivalents				Données 2009-2010	OCF 2015-2016
Secteur de l'action communautaire	Moyenne de financement par organisme communautaire	Nombre approximatif d'organismes communautaires soutenus	Enveloppes approximatives totales	Moyenne approximative par organisme	Moyenne de 67 210 \$ pour 261 organismes locaux et un organisme régional 17,6 M \$
Centres de femmes	125 000 \$	123	15,6 M \$	170 000 \$	
Maisons des jeunes	72 000 \$	375	27 M \$	92 000 \$	
Organismes communautaires Famille locaux	48 996 \$	265	13 M \$	57 682 \$	
					8 organismes nationaux
					847 217 \$
					TOTAL 18 456 195 \$

Il faut agir maintenant pour préserver les actions préventives réalisées auprès des familles, les acquis que constituent les savoirs liés aux pratiques à l'égard de ces dernières et la capacité des OCF à interagir avec les communautés pour le bénéfice des enfants, des parents et de la société.

En conséquence, le ministère de la Famille doit rapidement mettre en place un plan de redressement de la situation des OCF afin que les familles du Québec puissent bénéficier concrètement de services de proximité favorisant leur mieux être et le développement de leurs enfants.

Une place qui est toujours à faire au sein de notre ministère port d'attache

Les OCF contribuent à consolider l'expérience des parents et répondent à leur quête de savoir tout en leur offrant des activités et des lieux d'apprentissage tenant compte des caractéristiques des familles et des milieux de vie des parents et des enfants (jeunes parents, parents d'adolescents, familles monoparentales et recomposées, groupes de pères, familles immigrantes, etc.). Les OCF interviennent aussi auprès des personnes vivant des transitions familiales (rupture, recomposition, etc.). En améliorant le tissu social et la solidarité, ils deviennent des partenaires incontournables dont il faut tenir compte pour améliorer la vie des familles.³

Les OCF offrent aux mères, aux pères et aux enfants du soutien et des ressources sur différents aspects de la vie de famille par la préparation des parents et des enfants à l'entrée des jeunes dans le monde scolaire et en permettant aux parents de mettre en commun les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que la recherche de solutions qui leur permettront de maintenir leur engagement parental à long terme⁴.

En 2004, les OCF ont été transférés au MFA sur la base de leurs liens directs avec la mission de ce dernier. Depuis, dans ses écrits, le Ministère reconnaît les OCF comme étant des partenaires alors que dans les faits, cette reconnaissance ne trouve que peu d'échos dans des actions concrètes. Nous questionnons les raisons qui maintiennent les OCF dans cette situation. Est-ce un manque de compréhension de ce que fait notre réseau? Est-ce une méconnaissance des impacts importants de l'action communautaire autonome sur la vie des familles qui fréquentent les OCF? Toujours est-il que les OCF subissent les effets d'une indifférence marquée de la part de leur principal bailleur de fonds et cela est ressorti de façon importante lors d'activités de

³ LACHARITÉ, C., PIERCE, T., CALILLE'S., PRONOVOST, M. (2015), Penser la parentalité au Québec : un modèle théorique et un cadre conceptuel, Dans *Les Cahiers du CEIDF* (vol 3) Trois-Rivières, Qc : CEIDF/UQTR, p.4 à 10.

⁴ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2012), *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services*, Gouvernement du Québec, p.80,81.

transfert de connaissances (Communautés de pratiques et de savoirs) que la Fédération déploie auprès de ses membres à travers la province depuis cinq ans.

Dans les faits, en laissant ainsi dans l'ombre l'immense travail accompli par les OCF en soutien et en accompagnement à plus de 100 000 familles québécoises, le MFA se prive depuis 2004 de mettre davantage en valeur l'actualisation de pans importants de sa propre mission :

- 1- Le développement des jeunes enfants;
- 2- La conciliation des responsabilités familiales et professionnelles;
- 3- La diffusion d'informations pertinentes à la vie des familles;
- 4- L'accueil des familles dans leur diversité structurelle et culturelle;
- 5- La transformation sociale dans une vision d'amélioration des conditions de vie des familles et de la prise en compte par les décideurs locaux des besoins de ces dernières.

La FQOCF en appelle donc à l'établissement d'un réel dialogue avec le Ministère pour que celui-ci exerce un véritable leadership et intervienne auprès du Conseil du trésor pour faire valoir les besoins financiers des OCF qui sont sous sa responsabilité.

La situation alarmante des OCF et des impacts sur les familles

Quelques chiffres ⁵:

- 88% des OCF travaillent directement avec les familles démunies;
- 55% des OCF ont effectué des coupures de services aux familles depuis 5 ans, entraînant ainsi une réduction :
 - du nombre et de la variété d'activités;
 - du territoire couvert;
 - des heures d'ouverture par semaine;
 - des semaines d'ouverture durant l'année;
 - de personnel entraînant une perte d'expertise importante;
 - des stratégies de développement qui les maintiennent dans un état de stagnation alors qu'ils ont la volonté d'être des acteurs proactifs pour les enfants et les parents.

De plus, malgré une large adhésion des OCF au principe de l'équité salariale, plusieurs d'entre eux ont dû couper des postes de travail pour permettre à un certain nombre de leurs employés de bénéficier de mesures respectant cette loi.

⁵ FQOCF (2010). *Portrait des organismes communautaires Famille membres de la FQOCF*, Rapport de sondage 2008-2009, Saint-Lambert.

De nouveaux défis se pointent dans le champ de pratique des OCF

Les défis d'aujourd'hui, notamment en raison des besoins des familles qui ont passablement changé, exigent de nombreux ajustements de la part des organismes. Selon nos membres rencontrés lors des Communautés de pratiques et de savoirs, il y a davantage de problèmes de santé mentale chez les personnes qui fréquentent les organismes, que ce soient les mères, les pères ou les enfants, et les difficultés que vivent les familles sont de plus en plus criantes.

Évidemment, la situation économique et financière des dernières années a augmenté grandement la pression exercée sur les OCF tant par le nombre de familles s'adressant à eux que par l'alourdissement des problèmes rencontrés par ces personnes.

Levées de fonds publiques plus difficiles à réaliser et impacts du sous-financement

Dans une même dynamique, les levées de fonds publiques qui permettaient aux OCF d'aller chercher une bonne part d'autofinancement ou de bénéficier des collectes de fonds faites par des partenaires tel que Centraide, ont subi elles aussi des échecs importants dans plusieurs régions quant à l'atteinte de leurs objectifs. Les OCF ne peuvent donc bénéficier de leur soutien au même niveau que par les années passées.

Par conséquent, le sous-financement oblige les OCF à fermer l'été et à d'autres périodes qui se prolongent d'année en année. Pour la même raison, bien souvent, les activités des OCF ne peuvent se tenir le soir et les fins de semaine. Dans bien des communautés, les mères, les pères et les enfants se retrouvent sans soutien pendant une partie de plus en plus importante de l'année.

La somme de temps investie en recherche de financement, en recrutement de personnel, en formation et intégration des nouveaux employés est autant de temps qui n'est pas dévolu aux services directs aux familles.

Presque quinze ans après l'adoption d'une politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (2001) qui était censée assurer une meilleure reconnaissance et un financement adéquat pour les organismes communautaires, un trop grand nombre **d'OCF continuent de vivre des difficultés financières ayant des impacts majeurs sur leur capacité à répondre aux besoins des familles !**

Depuis que les organismes communautaires Famille ont été accueillis au sein du ministère de la Famille, non seulement il n'y a pas eu de rehaussement substantiel du financement, mais contrairement aux organismes du secteur de la santé et des services sociaux, **le principe de l'indexation annuelle ne fait toujours pas partie des acquis.** Cet état de fait constitue une cause supplémentaire d'appauvrissement des OCF.

Les regroupements régionaux d'OCF

Les regroupements régionaux d'OCF ont été mis en place par les organismes pour permettre la mise en commun des informations rendant les liens avec la communauté plus facile à gérer et moins hypothéquant humainement et financièrement pour les OCF et pour favoriser un partage des représentations entre eux. Dans le contexte actuel de transformation du réseau de la santé qui abolit les CSSS pour les centraliser dans des CISSS et CIUSSS, même les territoires d'appartenance des OCF ont parfois changé. Il est d'autant plus pertinent maintenant de demander que les regroupements régionaux soient soutenus financièrement pour contribuer à la concertation et aux actions des OCF dans le cadre de cette réorganisation régionale. À travers le Québec, les territoires sont immenses et les OCF ont besoin de se rencontrer pour faire face ensemble aux défis que représente le soutien aux familles dans des milieux où ces dernières sont isolées et sans réseau personnel de soutien.

Ces regroupements sont aussi des lieux de réflexion et de formation pour les employé(e)s des OCF permettant ainsi une meilleure harmonisation des pratiques et des activités dédiées aux familles d'une même région. Depuis plusieurs années, la FQOCF revendique que ces regroupements soient reconnus et financés au même titre que ceux des secteurs des Centres de femmes et des Maisons de jeunes. Cela représente un investissement de 1,3 M\$. Présentement, seul le regroupement de la région de Montréal bénéficie d'un minime financement gouvernemental.

Nos demandes en vue du budget 2016-2017

Un sérieux coup de barre s'impose

Le peu d'investissement à l'égard du financement à la mission des OCF depuis 2004, la reconnaissance et le financement d'une vingtaine de nouveaux organismes malgré un engagement du Ministère de se concentrer sur la consolidation des organismes existants, font en sorte que le niveau de financement des OCF, (quoiqu'ayant augmenté légèrement pour la tranche regroupant les OCF les moins bien financés⁶), ne peut être considéré comme ayant rejoint les objectifs de consolidation qu'on nous avait fait miroiter à l'époque.

Une moyenne de financement annuel à la mission de **68 356 \$**, alors que les organismes de nature comparable en Santé et services sociaux ont atteint une moyenne de 130 000 \$, fait regretter à plusieurs OCF d'avoir pris la décision de transférer au ministère de la Famille où la promesse leur avait été faite qu'ils ne seraient plus les parents pauvres du mouvement communautaire.

⁶Lors du dépôt du budget en mars 2012, une somme de 1,8 million de dollars par année sur 3 ans, a été octroyée aux OCF. Depuis lors elle a été rendue récurrente.

Un investissement supplémentaire dans l’enveloppe dédiée au financement des OCF dans le prochain budget représenterait une aide directe aux familles québécoises. Il contribuerait à enrichir le tissu social et à envoyer un message positif aux familles et à l’ensemble de la société.

Les OCF réclament un financement en appui à la mission globale:

- qui accorde la priorité à la consolidation des organismes existants avant le financement de nouveaux organismes;
- qui tient compte du principe d’équité entre les OCF et les autres secteurs de l’action communautaire autonome : à ressources comparables, financement comparable;
- qui prévoit une indexation annuelle de l’enveloppe budgétaire qui leur est destinée.

Demandes 2016-2017

Nous demandons au gouvernement du Québec et au ministère de la Famille :

1. Qu'ils agissent dès le prochain budget 2016-2017 en injectant une somme récurrente de 5,6 M\$ de dollars à l’enveloppe du soutien à la mission des OCF. Cet investissement constituerait une première étape vers la consolidation des OCF;
2. De poursuivre cette injection de 5,6 M\$ pour les deux années subséquentes permettant ainsi d’atteindre un investissement supplémentaire de 16,8 M\$ sur trois ans;
3. Que le principe de l’indexation annuelle soit accordé aux OCF;
4. Que des travaux soient entrepris très rapidement avec la Table des partenaires pour modifier la vision que le MFA a de la place que les OCF occupent au sein de son ministère; et de l’apport significatif qu’ils représentent pour la réalisation de sa mission, ce qui constituerait à nos yeux une réelle reconnaissance de leurs actions;
5. De prévoir que les fonds consentis par le ministère de la Famille au partenariat avec Avenir d’enfants soient, lors de la fin du partenariat prévue en 2019, réservés pour la consolidation du mouvement d’action communautaire Famille qui, de par la nature-même de sa mission, a été largement porteur d’actions terrain dans les regroupements locaux de partenaires mis en place par Avenir d’enfants au cours des dix années où il aura été actif.

Tableau des prévisions financières 2016-2020 pour les OCF

Années	Enveloppes globales	Ajouts financiers	Total	Moyenne par OCF (270)
2015-2016	18 456 195 \$	0	18 456 195 \$	68 356 \$
2016-2017	18 456 195 \$	5,6 M	24 056 195 \$	89 097 \$
2017-2018	24 056 195 \$	5,6 M	29 656 195 \$	109 838 \$
2018-2019	29 656 195 \$	5,6 M	35 256 195 \$	130 579 \$
2019-2020	35 256 195 \$	15 M \$ Avenir d’enfants	50 256 195 \$	186 134 \$

Ce tableau tient compte des 261 OCF locaux, des 8 OCF nationaux et de 1 OCF régional.

En conclusion,

Des travaux doivent être entrepris rapidement avec la Table des partenaires pour faire avancer les situations qui concernent l'indexation annuelle du financement à la mission, la reconnaissance et le financement des OCF ainsi que, la reconnaissance de l'apport des OCF à la mission du Ministère et par le fait même à la société.

Bibliographie

FQOCF (2015). *Document-synthèse sur l'enrichissement de l'expérience parentale et les principes d'empowerment des familles*, Saint-Lambert.

FQOCF (2015). *Document-synthèse sur l'éducation populaire et les actions individuelles et collectives*, Saint-Lambert.

FQOCF (2015). *Document-synthèse sur l'approche des OCF en milieux de vie : des pratiques formelles et informelles*, Saint-Lambert.

FQOCF (2014). « L'éthique dans la pratique des OCF », [En ligne], *AGORA express*, vol. 4, n° 3, Saint-Lambert, <http://www.fqocf.org/wp-content/uploads/2014/07/AE_V4_n3_VFR-BD.pdf>.

FQOCF (2010). *L'enrichissement de l'expérience parentale et les principes d'empowerment des familles* (guide d'animation), Saint-Lambert.

FQOCF (2008). *Cadre de référence sur les pratiques d'action communautaire autonome Famille*. Saint-Lambert, [En ligne], <<http://www.fqocf.org/publication/cadre-de-referance-sur-les-pratiques-daction-communautaire-autonome-famille-2008/>>.

FQOCF (2005). *Des familles qui agissent ensemble pour ensoleiller l'avenir de leurs enfants : l'exemple des actions collectives sur le terrain des relations entre les familles et le monde de l'écrit*, [En ligne], 33 p., <<http://www.fqocf.org/wp-content/uploads/2014/07/actionscollectives.pdf>>.

FREIRE, Paulo (1974, réédition 1980). *Pédagogie des opprimés suivis de Conscientisation et révolution*, Paris, Éditions Maspero

GAGNIER, Jean-Pierre (2015). « *Les milieux de vie : quelques contributions du formel et de l'informel* », dans *L'approche des OCF en milieux de vie : des pratiques formelles et informelles* (document-synthèse sur l'approche des OCF en milieux de vie : des pratiques formelles et informelles), FQOCF, Saint-Lambert, p. 23-24.

- GAGNIER, Jean-Pierre (2014). « La famille en trois temps : un tissage de récits », *AGORA express* (de la FQOCF), vol. 4, n° 1, p. 1-3.
- LACHARITE, C., SELLENET C. et CHAMBERLAND C. (2015). *La protection de l'enfance : La parole des enfants et des parents*, Presse de l'Université du Québec.
- LACHARITÉ, Carl, et GAGNIER Jean-Pierre (dir.) (2009). *Comprendre les familles pour mieux intervenir : Repères conceptuels et stratégies d'actions*, Éditions Gaétan Morin.
- LACHARITÉ, Carl, et autres (2014). « L'action communautaire autonome auprès des familles : soutien aux pratiques d'empowerment des parents et des enfants dans les maisons des familles du Québec », dans GUIMARD, P., et C. Sellenet (dir.), *Évaluation des besoins des enfants et qualité de vie : regards croisés France-Canada*, L'Harmattan, p. 237-262.
- LACHARITÉ, Carl, et autres (2015). *Penser la parentalité au Québec*, CEIDF (UQTR), Trois-Rivières.
- LE BOSSÉ, Yann, et DUFORT F. (2001). *Le cadre paradigmatique de la psychologie communautaire : vers une épistémologie du changement social*, Presses de l'université Laval.
- LE BOSSÉ, Yann, et DUFORT F. (2001). « Le pouvoir d'agir (empowerment) des personnes et des communautés : une autre façon d'intervenir », dans DUFORT, Francine, et Jérôme GUAY, *Agir au cœur des communautés : la psychologie communautaire et le changement social*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 75-115.
- LEMAY, Louise (2007). « L'intervention en soutien à l'empowerment : du discours à la réalité, la question occultée du pouvoir entre acteurs au sein des pratiques d'aide », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, n° 1, p. 165-180.
- MÉPACQ (2008). *L'éducation populaire autonome et l'éducation à la citoyenneté*, Montréal.
- NINACS, William A. (2000). *Empowerment et intervention : Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, Faculté des sciences sociales, Université Laval.
- NINACS, William A. (2008). *Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement communautaire au Québec*, Faculté des sciences sociales, Université Laval.
- RELAIS-FEMMES (2009). *L'intervention en contexte de milieu de vie, un arrimage indispensable entre le formel et l'informel*, [En ligne], 23 p. <http://www.relais-femmes.qc.ca/files/Milieu_de_vie.pdf>.
- TROVEPE (2011). *L'éducation populaire autonome, une nécessité pour l'avancement de la justice sociale*, Sherbrooke.